Après le 20 mai : banques : oh! les beaux jours

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 733

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1016996

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

APRÈS LE 20 MAI

Banques: oh! les beaux jours

Rejet massif de l'initiative sur les banques: tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes bancaires, après la mise au pas des contestataires et des mauvais patriotes qui auraient tué la poule aux œufs d'or si on les avait laissé faire! Pas si certain que ça. Quelques nouvelles glanées ici et là depuis le fameux scrutin du 20 mai dernier laissent apparaître des failles dans l'édifice de la solidité duquel dépend, paraît-il, la prospérité helvétique. Petite chronique, donc, d'utilité publique.

Mercredi 23 mai. Où l'on apprend que la police a pu récupérer une bonne partie des 1,8 million de francs volés, le 11 mai, par trois employés de la Banque Hypothécaire et du Commerce du canton d'Argovie à Zurzach (opération réussie au moment où l'argent était transféré dans la salle du trésor): un quatrième complice, demeuré en Suisse alors que ses amis s'enfuyaient au Paraguay, s'est mis à table, révélant que le butin avait été tout simplement caché dans deux banques de Zurich et de Lucerne. La campagne sur la fiabilité des comptes à numéros dans les banques suisses aurait-elle des effets pervers? Au point de faire rêver les employés de banque eux-mêmes, bien placés, à vrai dire, pour savoir dans quelle discrétion se font ces dépôts...

Jeudi 24 mai. Alors que la Société de Banque Suisse poursuit son petit bonhomme de chemin dans la construction en lançant son «compte d'épargne-logement avec bonus», l'affaire de la Continental Illinois, huitième au classement des grandes banques américaines, illustre, si besoin était, la vulnérabilité du système financier et bancaire international: c'est toujours le surendettement international, moins que jamais sous contrôle, qui inquiète. La Continental Illinois Bank & Trust Co paie les pots cassés de «mauvais risques», pris notamment dans les pays latino-américains, jusqu'à devoir renoncer à servir un dividende à ses actionnaires. Une décision suivie d'un début de panique chez la clientèle, réaction en chaîne devant laquelles les interventions massives de soutien à la banque en difficulté s'avèrent inopérantes, au moins en un premier temps. Qu'en serait-il en Suisse, au point où la dépendance à l'égard des banques a été acceptée?

Samedi 26 mai. Le Parquet du Sottoceneri lève le voile sur une série de malversations dont auront à répondre six personnes, dont quatre banquiers, devant la justice tessinoise. En cause, entre autres, selon les journaux locaux, le responsable du service des conseils à la clientèle de la Banque du Gothard, qui aurait effectué des prélèvements sur les comptes de clients, à l'insu de ces derniers, pour couvrir des pertes importantes dans la gestion d'autres comptes. En cause également, le directeur de la filiale de Bregassona de la Banque Corner SA: 1,2 million de détournements. En cause encore, le caissier de la filiale de l'UBS à Biasca, pour 200 000 francs. Interrogée à propos de ces affaires, la Commission fédérale des banques se refuse, comme de juste, à tout commentaire. On frémit à l'idée que ces révélations auraient pu être faites une semaine auparavant, désagréable nuage noir dans le ciel bleu de rigueur du petit monde bancaire avant le vote populaire sur l'initiative.

Lundi 28 mai. Audience à huis clos devant le Tribunal de première instance à Genève: une affaire qui traîne en longueur et qui oppose la succursale nyonnaise de l'UBS à un de ses clients. La banque aurait utilisé (en 1968) l'argent de son client sans son ordre, pour couvrir ses propres opérations boursières. Celles-ci ayant mal tourné, l'UBS a, au surplus, exigé le remboursement des pertes. Refus du client, action civile de l'UBS, expertises... «Le Matin», victime du huis-clos prononcé dès que la présence d'un journaliste eut été portée à la connaissance du tribunal, signale tout de même la conclusion des experts: «Les experts ont tenté de concilier les parties. L'attitude dilatoire de l'UBS n'a pas permis d'y parvenir.»

Mercredi 30 mai. La tempête soulevée dans les milieux conservateurs par le conseiller fédéral Stich annonçant son intention (26 mai) de proposer, malgré la défaite de l'initiative, un renforcement de la loi sur les banques, entre autres au chapitre de l'«argent sale», ne s'est pas encore apaisée que le président du directoire de la Banque Nationale Suisse, Fritz Leutwiler, monte lui aussi au front (interview à l'hebdomadaire hambourgeois «Die Zeit»): les banques d'affaires ont sous-estimé les risques en accordant des crédits à l'étranger parfois de manière agressive. Et d'enjoindre les banques d'assumer, elles seules et leurs actionnaires, les pertes, au lieu de demander une aide publique...

1er juin. Les 200 délégués de l'Association suisse des employés de banque (Aseb), réunis à Lugano, mettent en garde les banques: les excellents résultats de la branche doivent permettre, en 1984, une compensation intégrale du renchérissement (en 1983, les banques avaient accordé 2,5%, alors que le personnel demandait 5%). Objectif prioritaire de l'Aseb pour ces cinq prochaines années: parvenir à la signature d'un contrat collectif de travail qui remplacerait l'arrangement facultatif actuellement en vigueur...

2 juin. Pour la première fois depuis une vingtaine d'années au moins, les effectifs du personnel employé dans les banques ont fléchi en 1983, c'est ce que l'on apprend de source bancaire: 1982-1983 −1%. Jusque-là, la progression avait été plutôt spectaculaire: par exemple de 56 700 à 78 730 pour la période 1970-1978.

4 juin. Détails, dans «Le Matin», sur le sort fait aux créanciers de la Banque Commerciale SA, fermée en 1983 sur ordre de la Commission fédérale des banques: la liquidation qui pourrait en fin de compte leur permettre de récupérer une partie de leur argent durera au moins huit ans...

A suivre.